



Mise à jour sur les recommandations de l'OACI et de l'OMS concernant le coronavirus

Publication immédiate

Montréal, le 4 février 2020 – Compte tenu du nombre croissant de vols annulés et détournés en raison des craintes liées au coronavirus, et de la mise en œuvre de mesures supplémentaires relatives aux voyages des passagers, l'OACI invite tous les gouvernements et toutes les compagnies aériennes à se tenir informés des dernières recommandations en matière de voyage et de santé publiées par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et à suivre ces recommandations.

Les avis et recommandations actualisés de l'OMS, ainsi que les bulletins connexes diffusés par l'OACI, le CDC et des organisations de l'aviation régionales et internationales, peuvent être tous librement consultés par les autorités ou le public en général sur la [page Web CAPSCA-OACI consacrée au coronavirus](#).

L'OACI tient en outre à rappeler aux gouvernements l'obligation qui leur incombe en vertu du Règlement sanitaire international (RSI) d'indiquer à l'OMS, dans les 48 heures suivant leur mise en œuvre, les raisons et les justifications de santé publique qui sous-tendent l'application de mesures sanitaires supplémentaires susceptibles d'entraver de manière importante le trafic international. L'OACI soutient les appels lancés par l'OMS incitant les pays du monde entier à ne pas imposer de restrictions contraires au Règlement sanitaire international, et encourageant une collaboration plus rapide entre le secteur public et le secteur privé afin d'établir les diagnostics, de trouver les remèdes et d'élaborer les vaccins dont le monde a besoin pour juguler cette flambée.

Les documents d'orientation de l'OMS se fondent sur des informations techniques et fiables, et sont éclairés par la nécessité d'offrir un cadre durable et solidaire face aux risques concomitants en matière de santé et de voyage. Le fait d'aller au-delà de ces recommandations sans mener une évaluation des risques appropriée pourrait avoir des incidences inutiles et négatives, en particulier sur les nombreuses populations vulnérables et isolées qui dépendent tant des liaisons aériennes mondiales.

Il est essentiel que les États mettent en œuvre les normes et pratiques recommandées (SARP) relatives à la préparation aux situations d'urgence de santé publique et à la gestion de celles-ci. On les trouvera dans les annexes à la *Convention de Chicago* et autres documents ci-après :

- Annexe 6 : trousse de prévention universelle ;
- Annexe 9 : conformité au Règlement sanitaire international et installations requises pour des mesures d'hygiène publique dans les aéroports ;
- Annexe 11 : plans d'urgence en cas de perturbation éventuelle des services ;
- Annexe 14 : plans d'urgence d'aérodrome en cas d'urgence de santé publique ;
- Annexe 15 : exigences concernant les avis à l'équipage de conduite ;
- PANS-ATM : procédures relatives à la déclaration d'un cas suspect de maladie transmissible.



Ressources pour les rédacteurs

À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la capacité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation, parmi ses nombreuses autres priorités. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 193 États membres dans tous les domaines de l'aviation civile.

[Page web de l'OACI sur la sécurité de l'aviation](#)

Pour de plus amples informations, contacter :

Anthony Philbin

Chef, Communications
aphilbin@icao.int
+1 514-954-8220
+1 438-402-8886 (mobile)
Twitter : [@ICAO](#)

William Raillant-Clark

Administrateur des communications
wraillantclark@icao.int
+1 514-954-6705
+1 514-409-0705 (mobile)
Twitter : [@wraillantclark](#)
LinkedIn : [linkedin.com/in/raillantclark/](https://www.linkedin.com/in/raillantclark/)